



**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**  
**SOCIETE ANONYME**  
**SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**  
**AU 31 MARS 2015**

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2015	PREMIER TRIMESTRE 2014	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2015 AU 31/03/2015	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2014 AU 31/03/2014	31/12/2014
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>163 260 952,161</b>	<b>155 750 480,457</b>	<b>163 260 952,161</b>	<b>155 750 480,457</b>	<b>679 947 033,141</b>
* Intérêts	112 553 266,060	106 140 282,204	112 553 266,060	106 140 282,204	454 187 372,624
* Commissions en produits	28 180 044,510	23 644 230,745	28 180 044,510	23 644 230,745	109 954 471,724
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	22 527 641,590	25 965 967,508	22 527 641,590	25 965 967,508	115 805 188,793
<b>2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>45 357 081,454</b>	<b>47 324 929,646</b>	<b>45 357 081,454</b>	<b>47 324 929,646</b>	<b>192 553 795,461</b>
* Intérêts encourus	44 282 424,900	46 311 354,020	44 282 424,900	46 311 354,020	187 491 179,375
* Commissions encourues	1 074 656,554	1 013 575,626	1 074 656,554	1 013 575,626	5 062 616,086
* Autres charges					
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>117 903 870,707</b>	<b>108 425 550,810</b>	<b>117 903 870,707</b>	<b>108 425 550,810</b>	<b>487 393 237,680</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>1 851 505,696</b>	<b>1 524 838,887</b>	<b>1 851 505,696</b>	<b>1 524 838,887</b>	<b>7 068 051,838</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>61 222 697,652</b>	<b>57 191 164,102</b>	<b>61 222 697,652</b>	<b>57 191 164,102</b>	<b>246 386 148,838</b>
* Frais de personnel	41 402 911,424	38 679 202,673	41 402 911,424	38 679 202,673	164 744 553,039
* charges générales d'exploitation	13 116 000,000	12 075 000,374	13 116 000,000	12 075 000,374	51 758 592,782
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 126 336 183,593</b>	<b>1 240 780 546,263</b>	<b>1 219 570 481,547</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	779 938 764,529	940 494 320,985	872 177 823,877
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	346 397 419,064	300 286 225,278	347 392 657,670
<b>7- Encours des crédits</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 852 011 129,067</b>	<b>5 679 288 320,818</b>	<b>5 920 744 539,024</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 528 032 617,685</b>	<b>6 943 932 574,768</b>	<b>7 513 761 220,315</b>
* Dépôts à vue	-	-	3 649 097 181,977	3 263 859 108,562	3 676 721 328,903
* Dépôts d'épargne	-	-	1 870 148 463,093	1 700 323 532,388	1 808 710 074,325
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>130 405 249,762</b>	<b>89 817 105,744</b>	<b>129 817 505,271</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	51 041 837,945	2 732 667,575	50 131 465,616
* Ressources spéciales	-	-	79 363 411,817	87 084 438,168	79 686 039,655
<b>10- Capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>670 384 472,563</b>	<b>625 618 226,094</b>	<b>670 301 792,982</b>

## **FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2015**

La BIAT a clôturé le premier trimestre de l'année 2015 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 117,9MD, en accroissement de 8,7% par rapport à fin mars 2014. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

⇒ Une marge en intérêts de 68,3MD, en augmentation de 14,1% ;

⇒ Une marge sur commissions de 27,1MD, en augmentation de 19,8% ;

⇒ Des autres revenus de 22,5 MD, en baisse de 13,2%.

⇒ **Des charges opératoires, hors dotations aux amortissements, de 54,5MD, marquant une évolution modérée de 7,4% ;**

⇒ **Des encours de dépôts de 7 528,0 MD, en accroissement de 8,4% ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 5 852,0MD, en progression de 3,0%.**

## **NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2015**

### **I. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.**

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

#### **1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2015.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2015 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2015 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2015 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2015 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2015.

## **2. Les règles de prise en compte des charges**

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2015. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2015 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

## **3. Les règles de conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2015. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2015.

# **II. JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES**

## **1. Les produits d'exploitation bancaire**

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2015 à 163 261mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

## 2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 45 357 mD au titre du premier trimestre.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

## **3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement**

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

#### **4. Les encours des crédits**

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

#### **5. Les encours des dépôts**

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

#### **6. Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

#### **7. Capitaux propres**

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2014, les capitaux propres au 31/12/2014 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2014 et du premier trimestre 2015 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.